

Le parcours représente 180€ par patient et n'est pas reconductible. Sa répartition peut se faire sous différentes modalités:

- Tarif bilan (1h) : 45 €
- Tarif consultation de suivi diététique ou psychologique (1/2 heure) : 22,50 €
- 1 bilan + 6 consultations
- 2 bilans + 4 consultations
- 3 bilans + 2 consultations

Les frais de déplacement des patients dans le cadre de ces prestations ne sont pas pris en charge.

Le RIFHOP s'engage à vous trouver le professionnel en ville le plus proche de chez vous ou de vous proposer des rdv en téléconsultation.

Prenez contact avec le RIFHOP dès l'obtention de votre prescription. Aucune consultation n'est avancée par les familles.

L'équipe du RIFHOP se tient à votre écoute:

 Secteur nord  
Ana Rita ESTEVES FERREIRA  
06.18.64.42.27  
arestevesferreira@rifhop.net

 Secteur Est  
Laurianne DESILLE  
06.29.85.05.60  
laurianne.desille@rifhop.net

 Secteur Sud  
Laurence BENARD  
06.09.33.19.16  
laurence.benard@rifhop.net

 Secteur Ouest  
Loïc DAGORNE  
06.42.96.82.23  
loic.dagorne@rifhop.net

 Secteur HAD et SSR  
Isabelle AMBROISE  
06.35.07.28.09  
isabelle.ambroise@rifhop.net

 Situations complexes  
Florence VIVANT  
06.25.11.81.15  
fvivant@paliped.net



**RÉSEAU D'ÎLE DE FRANCE**

**D'HÉMATOLOGIE-ONCOLOGIE**

**PÉDIATRIQUE**

L'Après- Cancer

La mise en place de ce dispositif est soutenu par l'



Pour plus de renseignements

contacter le RIFHOP

01.48.01.90.21

contact@rifhop.net

Le décret N°2020-1665 du 22 décembre 2020, définit un parcours de soins global après cancer. Cet objectif s'inscrit dans la déclinaison du plan cancer qui cible l'amélioration de la qualité de vie par l'accès aux soins de support. Ainsi, tout patient atteint de cancer doit avoir accès, dès le diagnostic, tout au long du traitement, et lors de l'après cancer, à des soins de support adaptés à son état et à l'étape de son parcours en vue de réduire les risques de séquelles, prévenir les rechutes et favoriser la réinsertion sociale. Le RIFHOP est porteur de ce nouveau dispositif pour les patients de 0 à 18 ans.

Ce parcours doit faire l'objet d'une prescription médicale par le cancérologue, le pédiatre ou le médecin traitant de votre enfant.

Le parcours peut comprendre: un bilan d'activité physique, un bilan diététique, un bilan psychologique +/- des consultations diététiques et psychologiques.

**Votre enfant peut bénéficier de ce parcours :**

- **Dans les 12 mois après la fin des traitements actifs**
- **Sur prescription médicale de son médecin référent**



Bilan et/ou suivi psychologique



Bilan d'activités physique adaptée (APA)



Bilan et/ou suivi diététique

Après la maladie, avoir besoin de se confier, de parler peut être nécessaire. Le bilan psychologique ou des séances peuvent aider votre enfant à mettre des mots sur son vécu, son ressenti.

Un bilan d'activité physique adaptée peut faciliter un retour à une activité sportive. Un professionnel de l'APA peut aider votre enfant à trouver les exercices ou l'activité qui lui conviendrait.

La rencontre avec une diététicienne peut permettre à votre enfant de retrouver les bases d'une alimentation équilibrée et de se réapproprier le plaisir de manger. Cet apprentissage peut se faire sur plusieurs séances.